



VILLE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE
COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 NOVEMBRE 2016

Présents :

M. Bernard ZUNINO, Maire

Mmes et MM. Sophie RIGAULT, Georges GOURGUES, Carole COUTON, Dominique TAFFIN, Sandrine LADEGAILLERIE, Roger AMALOR, Gérard BODIGOFF, Irmgard ASTIER, adjoints au Maire,

Mmes et MM. Claude-BOISSIERES, Nathalie-FOURMANN, Mireille ROBERT, Xavier PASSERI, Isabelle OUDARD, Charles BENVEGNI, Jaya MAREEMOOTOO à partir de 20h54, Olivier PRADAL-SAUVAGNAC, Anne CORNU, Anne-Marie DOUSSINEAU, José CASTICO OLIVEIRA, Clément JEHANNO, Marie-Elisabeth BARDE, Jean-Philippe CHARTIER, Isabelle CATRAIN, Alice SEBBAG, Jean-Louis BERLAND, Françoise POLI, Arnold STASSINET, conseillers municipaux.

Absents excusés et représentés :

M. Joseph DELPIC, procuration à Mme Sophie RIGAULT

Mme Muriel MOSNAT, procuration à Mme Carole COUTON

M. Gérard-François KRATOCHVIL, procuration à M. Roger AMALOR

M. Nordine AOUNALLAH, procuration à Mme Sandrine LADEGAILLERIE

Mme Marie KEITA, procuration à M. Dominique TAFFIN

M. Nizar MEHRI, procuration à M. Georges GOURGUES

M. Christian SOUBRA, procuration à Mme Isabelle CATRAIN

Secrétaire :

Mme Sandrine LADEGAILLERIE

Approbation du **Procès-Verbal de la séance du 27 juin 2016** par 31 voix pour (la Majorité Municipale, excepté Mme Jaya MAREEMOOTOO, et « Agir ensemble à Gauche ») et 3 abstentions (« Citoyens avec le Front de Gauche »).

2016-249 : DECISION MODIFICATIVE N° 3

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, par 26 voix pour (la Majorité Municipale, excepté Mme Jaya MAREEMOOTOO, 3 voix contre (« Citoyens avec le Front de Gauche ») et 5 abstentions (« Agir Ensemble à Gauche »).

DECIDE de procéder à une décision modificative dont le détail figure ci-dessous :

D/R	I/F	Fonction	Nature	Op.	Service	Antenne	Libellé	Montant
DEPENSES D'INVESTISSEMENT								
D	I	64	2188	400	504	CRECHE	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 149,00
D	I	414	2188	700	520	SPORTS	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	20 400,00
D	I	823	2152	300	323	VOIRIE	INSTALLATIONS DE VOIRIE	-21 549,00
D	I	020	2188	200	540	DEJES	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 451,96
D	I	20	2184	100	540	ECOLES	MOBILIER	589,57
D	I	411	2188	700	520	SPORTS	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-2 041,53
D	I	020	2051	600	303	INFORMA	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	15 000,00
D	I	020	2183	600	303	INFORMA	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	24 364,75
D	I	01	20		210	FIN	DEPENSES IMPREVUES	-39 364,75
TOTAL DEPENSES								0,00
SOLDE DE LA SECTION								0,00
SOLDE DE L'ETAPE								0,00

2016-250 : AUTORISATION DONNEE A LA SCI ILE DE FRANCE DE DEPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE SUR LES PARCELLES AL 127, AL 128 ET AL 129p

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDERANT le projet d'aménagement du Quartier de l'Hôtel de Ville,

CONSIDERANT que le projet immobilier d'environ 108 logements, présenté par le Promoteur PROMOGIM (SCI Ile de France), a été choisi par vote de la population,

CONSIDERANT la nécessité d'autoriser ce dernier à déposer un permis de construire, correspondant audit projet, sur les parcelles communales AL 127, AL 128 et AL 129p, dans les meilleurs délais,

Après en avoir délibéré, par 29 voix pour (la Majorité Municipale, Mme Alice SEBBAG et Mme Marie-Elisabeth BARDE) et 6 voix contre (« Citoyens avec le Front de Gauche », M. Jean-Philippe CHARTIER, Mme Isabelle CATRAIN et M. Christian SOUBRA),

AUTORISE le dépôt d'une demande de permis de construire sur les parcelles AL 127, AL 128 et AL 129p, par la SCI Ile de France.

2016-251 : REPARTITION DE LA SUBVENTION « SPORT EXCELLENCE » POUR L'ANNEE 2016 SPORTS INDIVIDUELS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDERANT le montant de la subvention « Sport Excellence » sports individuels fixée à 6 650 € pour l'exercice 2016,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, M. Christian SOUBRA, Mme Françoise POLI et M. Xavier PASSERI ne prenant pas part au vote,

DECIDE les versements forfaitaires suivants :

- **Pétanque Saint Michel Sports** **667,00 €**
- **Gymnastique Saint Michel Sports** **452,00 €**
- **Tae Kwon Do Saint Michel Sports** **133,00 €**
- **Karaté Saint Michel Sports** **1 398,00 €**

- Athlétisme Saint Michel Sports 667,00 €
- Tennis Saint Michel Sports 267,00 €
- Saint Michel Force Ecossoise 452,00 €
- Club Nautique 2 610,00 €

AUTORISE le Maire à signer les conventions correspondantes avec les sections et associations sportives concernées.

DIT que les dépenses afférentes seront imputées sur le budget communal au chapitre 6574.

2016-252 : ADHESION AU PLANNING FAMILIAL POUR 2016 ET 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU la proposition du Planning Familial d'organiser des séances d'information et de sensibilisation dans le cadre des actions de prévention santé mutualisées CCAS / Centre Social / Réussite Educative,

CONSIDERANT que l'adhésion au Planning Familial permet d'accéder à toute la documentation et outils pédagogiques,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'adhérer à l'association « Planning Familial » pour l'année 2016 - 2017 pour un montant annuel de 16 €.

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget du service concerné.

2016-253 : CREATION D'UN POINT RELAIS CAF – DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'EQUIPEMENT INFORMATIQUE

LE CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDERANT l'intérêt pour les allocataires saint-michellois de disposer, près de leur domicile, d'un point d'accès aux sites internet institutionnels de la Caisse d'Allocations Familiales,

Après en avoir délibéré, par 32 voix pour (la Majorité Municipale et « Agir Ensemble à Gauche ») et 3 abstentions (« Citoyens avec le Front de Gauche »),

DECIDE de créer un point relais CAF au Centre Municipal de la Guette qui facilitera l'accès aux droits et aux services pour les personnes ne disposant pas d'équipement informatique.

SOLLICITE l'aide financière proposée par la CAF de l'Essonne, tant pour l'équipement informatique que pour les travaux d'adaptation, qui pourront être nécessaires.

AUTORISE le Maire à signer la convention correspondante et tout document s'y rapportant.

DIT que les crédits nécessaires à l'achat de l'équipement informatique évalué à 2 500 € TTC et aux travaux d'aménagement évalués à 3 000 € TTC sont inscrits au budget communal.

LECTURE DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

En application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Décision n°2016-204 : 4 Représentations le 21/10/2016 sur la Place de Ber du spectacle "Le Grand Voyage" de la Cie "Au Bain Marie" de Mme Judith NAB, en partenariat avec Cœur d'Essonne Agglomération dans le cadre de la saison Dedans/Dehors du théâtre de Brétigny. Montant : 600 € TTC.

Décisions n° 2016-205 à 213 : Achats, renouvellements, remboursement et conversion de concessions funéraires.

Décision n° 2016-214 : Convention avec l'Association Les Singuliers, représentée par Florence PIROT, 49 Grande Rue 90300 SERMAMAGNY, pour accueillir des groupes d'enfants afin de leur proposer un atelier autour des contes, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, les mardis et jeudis de 16h00 à 17h30, du 05/09/2016 au 04/02/2017. Montant : 1 819,88 €.

Décision n° 2016-215 : Convention de mise à disposition du Centre Social d'une exposition intitulée "Dragons", prêtée par la Bibliothèque Départementale de l'Essonne, du 18/10 au 04/11/2016, d'une valeur de 500 €, sans contrepartie financière.

Décision n° 2016-216 : Convention avec La Croix Rouge Française, 98 rue Didot 75694 PARIS CEDEX 14, pour la mise en place d'un poste de secours lors du Festi-Jeunes le 01/10/2016 sur l'Espace Descartes, de 13h00 à 19h00. Montant : 264 €.

Décision n° 2016-217 : Convention avec l'Association FAMILY, Voie André PERDREAU 91700 VILLIERS-SUR-ORGE, pour la mise en place d'une initiation skate dans le cadre du Festi-Jeunes le 01/10/2016 à l'Espace Descartes, de 13h00 à 19h00. Montant : 400 €.

Décision n° 2016-218 : Convention avec Embase Système Audio, 3 avenue de Bellevue 91240 DRAVEIL, pour la mise en place de la sonorisation du Festi-Jeunes le 01/10/2016. Montant : 963,60 €.

Décision n° 2016-219 : Remboursement de concession funéraire suite à une rétrocession.

Décision n° 2016-220 : Animations d'éveil musical proposées aux enfants et aux assistantes maternelles du RAM par Monsieur Thierry Ki de la Compagnie ARACHNO MUSIC, 5 Passage des Taillandiers 75011 PARIS, les 11, 12 et 13/10/2016 au Conservatoire. Montant : 713 € TTC.

Décision n° 2016-221 : Convention avec l'Association HUMANITARIA, 13 avenue de France 91300 MASSY, pour la mise en place d'un atelier de street workout lors du Festi-Jeunes le 01/10/2016. Montant : 1 100 €.

Décision n° 2016-222 : Convention avec la section JSP, 9 rue Paul Langevin 91700 SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS, pour la mise en place d'un parcours "pompiers" lors du Festi-Jeunes le 01/10/2016. Montant : 620,23 €.

Décision n° 2016-223 : Convention avec la Compagnie Mandarine, Maison des Associations 10, 18 Quartier du Grand Parc 14 200 HEROUVILLE-SAINT-CLAIR, pour proposer une animation "bal miniature" aux parents et aux professionnelles de la Petite Enfance de SAINT-MICHEL-SUR-ORGE, pour 2 bals le 07/12/2016 à 10h00 et 17h00 au Centre Culturel Baschet. Montant : 1 823,60 €.

Décision n° 2016-224 : ANNULE ET REMPLACE DECISION 2016-167 - Contrat avec LABELIFE RECOR, 58 avenue Salvador ALLENDE 91220 BRETIGNY-SUR-ORGE, pour la mise en place de la programmation artistique relative à un concert de musique urbaine dans le cadre des activités du Club Ados, le 21/10/2016. Montant : 10 200 €.

Décision n° 2016-225 : Reprise de deux véhicules : Renault TRAFIC de 1997 immatriculé 233 BRS 91 et Renault B80 de 1997 immatriculé 176 BZB 91, par la CARROSSERIE GILLES SAS BP 43 24 Route d'Arpajon 91630 CHEPTAINVILLE. Somme totale : 350 €.

Décision n° 2016-226 : Cession gratuite de 2 véhicules pour destruction : Renault SUPER 5 de 1992 immatriculé BK-202-RY et Renault SUPER 5 de 1993 immatriculé 93 BDW 91.

Décision n° 2016-227 : Contrat avec le distributeur "Swank Film Distribution France", 3 avenue Stephen Pichon 75013 PARIS, pour la projection du film "Dragons" au Centre Social le 28/10/2016 dans le cadre des vacances de la Toussaint. Montant : 167,75 € TTC.

Décision n° 2016-228 : ANNULE ET REMPLACE DECISION N° 2016-173 - Tarifs du Festival des Musiques Urbaines le 21/10/2016.

Décision n° 2016-229 : Demande de subvention de fonctionnement et d'investissement auprès du Conseil Départemental de l'Essonne au titre des Contrats Culturels de Territoire pour la période de septembre à décembre 2016.

Décision n° 2016-230 : Journée pédagogique organisée par l'association IRFA EVOLUTION, 19 rue des Capucins 61000 ALENCON, pour les assistantes maternelles du service d'accueil familial "sucre d'orge" le mercredi 23/11/2016. Montant TTC : 1 000 €.

Décision n° 2016-231 : Convention avec Monsieur Jean-Paul HEBRARD, 21 route de Saint-Vrain 91760 ITTEVILLE, pour accueillir un groupe d'enfants de l'accueil de loisirs de La Canardière, le mardi

25/10/2016 de 10h00 à 11h30 et de 14h00 à 15h30 afin de leur permettre de réaliser des supports de communication en direction des habitants de la Ville. Montant : 150 €.

Décision n° 2016-232 : Convention avec l'auto entrepreneur Monsieur Hervé MANZUMBU, 4 Square Georges Guynemer 91070 BONDOUFLE, pour accueillir des groupes d'enfants du 07/11/2016 au 30/06/2017, afin de les initier à la pratique de la danse hip-hop, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires les mardis et jeudis de 16h00 à 17h30. Montant : 1 575 €.

Décision n° 2016-233 : Convention avec les PEP 91 pour la mise en place d'une séance de formation de 3 h sur le rôle et la posture des intervenants des études le mercredi 26 octobre 2016. Montant : 1 000 €.

Décision n° 2016-234 : Convention avec les PEP 91 pour la réalisation d'une observation des pratiques sur les sept écoles élémentaires de la ville sur les mois de novembre et décembre 2016. Montant : 600 €.

Décision n° 2016-235 : Tarif de mise à disposition de locaux municipaux pour l'organisation d'élections primaires.

Décision n°2016-236 à 241 : Achats et renouvellements de concessions funéraires.

Décision n° 2016-242 : Contrat de cession pour le spectacle "SARAH DORAGHI - Je change de file" le dimanche 6 novembre 2016 avec sas KI M'AIME ME SUIVE. Montant : 2 637,50 €.

Décision n°2016-243 : Contrat de cession pour le concert d'ARMAN MELIES le vendredi 18 novembre 2016 avec ZOUAVE. Montant : 2 637,50 €.

Décision n°2016-244 : Contrat de cession pour la représentation du conte musical "la légende de Békché" par l'association "Fil de soie" le 31 octobre 2016. Montant : 500 €.

Décision n° 2016-245 : Contrat de location séjour gîte de France du 17 au 21 juillet 2017 à Hauteville-sur-mer dans le cadre du projet vacances du centre social Nelson Mandela. Montant 740 €.

Décision n° 2016-246 : Contrat de location séjour gîte du 7 au 11 août 2016 à Hauteville-sur-mer dans le cadre du projet vacances du centre social Nelson Mandela. Montant 740 €.

MARCHES PASSES PAR LA COLLECTIVITE

PA : marché à procédure adaptée

MBC : marché à bons de commandes

FCS : fournitures courantes et services

AOOE : appel d'offres ouvert européen

MU : marché unique

PI : prestations intellectuelles

NF : non formalisé

Marchés conclus depuis le dernier CM

N° DU MARCHÉ	OBJET DE LA CONSULTATION	ATTRIBUTAIRE	MODE DE PASSATION	MONTANT DU MARCHÉ euros HT	DUREE DU MARCHÉ
16 27 PA	Prestations d'assistance, de conseil juridique et de représentation en justice LOT 1 : Droit public général et spécial	CLAISSE ET ASSOCIES	PA	Sans montant minimum ni maximum annuels	1 an reconductible 3 fois / 4 ans max

16 27 PA	Prestations d'assistance, de conseil juridique et de représentation en justice LOT 2 : Droit privé général et spécial	SEBAN ET ASSOCIES	PA	Sans montant minimum ni maximum annuels	1 an reconductible 3 fois / 4 ans max
16 27 PA	Prestations d'assistance, de conseil juridique et de représentation en justice LOT 3 : Droit fiscal et budgétaire	SEBAN ET ASSOCIES	PA	Sans montant minimum ni maximum annuels	1 an reconductible 3 fois / 4 ans max
16 27 PA	Prestations d'assistance, de conseil juridique et de représentation en justice LOT 4 : Droit de l'urbanisme	SARTORIO-LONQUEUE-SAGALOVITS CH & ASSOCIÉS	PA	Sans montant minimum ni maximum annuels	1 an reconductible 3 fois / 4 ans max
16 27 PA	Prestations d'assistance, de conseil juridique et de représentation en justice LOT 5 : Droit de la commande publique	ALAIN BENSOUSSAN SELAS	PA	Sans montant minimum ni maximum annuels	1 an reconductible 3 fois / 4 ans max
16 28 AO	Prestations de nettoyage de la voirie communale et des espaces publics communaux	EUROPE SERVICES VOIRIE (E.S.V)	AOOE	Forfait annuel : 170 101 € HT / prestations complémentaires de nettoyage sans montant minimum ni maximum annuels	1 an reconductible 3 fois / 4 ans max
16 34 MS	Mission d'ordonnancement, pilotage et coordination (OPC) relative aux travaux de réhabilitation du Centre technique municipal	EGSC BUREAU D'ETUDES	PA	Forfait : 19 992 € HT	A compter de sa notification jusqu'à la fin de la GPA

Avenants conclus depuis le dernier CM

N° DU MARCHÉ	OBJET DE LA CONSULTATION ET DE L'AVENANT	ATTRIBUTAIRE	AVENANT (Montant en euros HT)
16 15 PA	Travaux de réhabilitation du réseau de chauffage de l'école Blaise Pascal AVENANT 1 : Travaux supplémentaires	DALKIA GROUPE EDF	Plus-value : 5 626 euros HT
16 11 PA	Travaux de remplacement du sol de l'Ecole Lamartine LOT 2 : Revêtement sol souple AVENANT 1 : Travaux supplémentaires tranche ferme	GROUPE SOLSTIS	Plus-value : 1 340 euros HT
16 22 AO	Prestations de nettoyage des bâtiments communaux (sportifs, scolaires, associatifs et administratifs) AVENANT 1 : Avenant technique ayant pour objet l'adjonction de nouveaux prix unitaires	EUROPE SERVICES PROPRETE (E.S.P)	Sans incidence financière
16 15 PA	Travaux de réhabilitation du réseau de chauffage de l'école Blaise Pascal AVENANT 2 : Travaux supplémentaires	DALKIA GROUPE EDF	Plus-value : 3 260 euros HT

La séance est levée à 21h43

Le Maire,



Bernard ZUNINO

Affiché le : 10 NOV. 2016